



Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 54	Membres présents : 41	Absent(s) excusé(s) : 9	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 21 janvier 2025

Vote(s) pour : 44
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 27 janvier 2025,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2025-01-27-BD-22 :

Plateau de Frescaty - Conclusion d'un bail emphytéotique administratif au profit de la Région de Gendarmerie du Grand Est pour la création d'un Centre Régional d'Instruction.

Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la convention de partenariat signée entre Metz Métropole et la Région de Gendarmerie du Grand Est en date du 25 novembre 2024,
VU l'avis rendu par la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 14 janvier 2025,
VU la décision n°669/2024 en date du 30 décembre 2024 par laquelle Metz Métropole accepte d'acquérir auprès de l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) une emprise foncière d'environ 5 788 m², à extraire de la parcelle cadastrée section 13 n° 101 sise à Augny,
VU la décision n°670/2024 en date du 30 décembre 2024 constatant la désaffectation et prononçant le déclassement du domaine public métropolitain d'emprises situées sur le Plateau de Frescaty à Augny,
CONSIDERANT le projet de la Région de Gendarmerie du Grand Est de renforcer son offre de formation sur le Grand Est dans une optique d'optimisation et de densification de son dispositif actuel par la création d'un Centre Régional d'Instruction,
CONSIDERANT l'opportunité d'accueillir ce futur centre de formation sur le territoire métropolitain et la volonté affirmée de Metz Métropole d'accompagner la Région de Gendarmerie du Grand Est dans le développement de ce projet,
CONSIDERANT que l'implantation de cet équipement d'envergure participera à l'aménagement et au développement économique du territoire métropolitain de par son rayonnement à l'échelle régionale,
CONSIDERANT l'intérêt général poursuivi par le projet sus-décrit, la nature publique du preneur et l'effet d'entraînement du projet sur le territoire métropolitain par une valorisation du foncier proche appartenant à Metz Métropole et une coopération en devenir entre le preneur et des tiers,
CONSIDERANT que le site de l'ancienne base aérienne de Frescaty, et notamment une partie de l'ancienne base vie, s'est avéré, au vu de sa position géographique et de sa proximité avec les différentes infrastructures de transport, comme satisfaisant les besoins ainsi exprimés,

APPROUVE la mise à disposition par bail emphytéotique administratif, pour une durée de 99 ans, d'une emprise foncière bâtie, d'une surface avant arpentage d'environ 3,1 ha, située sur les parcelles cadastrées section 13 n° 50, 51, 52, 53, 54, 55, 1378p et 101p sises sur le Plateau de Frescaty à Augny ; étant entendu que l'emprise foncière à prendre sur la parcelle cadastrée section 13 n° 101, d'environ 5 788 m², est en cours d'acquisition par Metz Métropole sur l'EPFGE, FIXE la redevance annuelle à 1 € symbolique/an eu égard à l'intérêt général du projet porté par la Région de Gendarmerie du Grand Est, payable en un versement unique de 99 €, la première année,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le protocole de bail, l'acte constitutif des servitudes nécessaires au projet porté par la Région de Gendarmerie du Grand Est, le bail emphytéotique administratif, ses avenants éventuels, ainsi que tout document s'y rapportant et de laisser à charge de la Région de Gendarmerie du Grand Est l'ensemble des frais y relatifs.

Metz, le 28 janvier 2025

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

PLAN DE SITUATION

Plateau de Frescaty à AUGNY

Conclusion d'un BEA au profit de la Région de Gendarmerie du Grand Est



Légende :

-  Périmètre BEA
-  Emprise à acquérir sur l'EPFGE
-  Limites cadastrales

Résumé de l'acte

057-200039865-20250127-2025-01-BD22-DE

Numéro de l'acte : 2025-01-BD22

Date de décision : lundi 27 janvier 2025

Nature de l'acte : DE

Objet : Plateau de Frescaty - Conclusion d'un bail emphytéotique administratif au profit de la Région de Gendarmerie du Grand Est pour la création d'un Centre Régional d'Instruction

Classification : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

Rédacteur : Catherine DELLES

AR reçu le : 29/01/2025

Numéro AR : 057-200039865-20250127-2025-01-BD22-DE

Document principal : 99_DE-22.pdf

Historique :

29/01/25 10:31	En cours de création	
29/01/25 10:32	En préparation	Catherine DELLES
29/01/25 11:12	Reçu	Catherine DELLES
29/01/25 11:13	En cours de transmission	
29/01/25 11:20	Transmis en Préfecture	
29/01/25 11:28	Accusé de réception reçu	

